



Original : Français

**SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU A L'INTENTION DES DECIDEURS POLITIQUES ET
DES ADMINISTRATEURS SUR LA GESTION AXEE SUR LES RÉSULTATS**

Renforcer les synergies entre les Décideurs Politiques et les services
techniques dans la mise en œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats
dans la Fonction Publique

*«Le décalage entre les services techniques et les décideurs politiques: le chaînon
manquant en vue de l'enracinement d'une culture de Gestion Axée sur les
Résultats en matière de Gouvernance et d'Administration Publique?»*

**L'EXPERIENCE DU BENIN
EN MATIERE DE GESTION AXEE SUR LES RESULTATS**

**Salle de conférences de l'hôtel El Oumnia Puerto
Tanger (Maroc)
28 – 30 Janvier 2013**

RESUME EXECUTIF

Le Bénin s'est engagé dans une importante réforme de gestion des ressources de l'Etat en vue de l'atteinte des résultats. Le volet privilégié de cette réforme est la Gestion Budgétaire qui allie programmation et budgétisation des actions conformément aux politiques nationales de développement.

Après l'expérimentation des budgets programmes par cinq (05) Ministères pilotes, le Gouvernement a consacré cette réforme par Décret n° 2005 – 789 du 29 décembre 2005 portant Cadre de Réforme de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats (CAR GBAR), faisant obligation d'inscrire toute activité relative à la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats en République du Bénin dans le cadre de ce document de stratégie.

Cette réforme repose sur le 1er pilier du 4ème axe de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté intitulé « promotion de la qualité de la gouvernance ».

La gestion administrative axée sur les résultats prévue par ce décret a été diversement mise en œuvre.

DEMARCHE PARTICIPATIVE

La démarche de généralisation de la GAR est élaborée dans une approche participative, notamment par les acteurs impliqués dans la facilitation de sa mise en œuvre, pour définir les stratégies de suivi et d'évaluation des réformes engagées en matière de Gestion Axée sur les Résultats et les modalités d'implantation de la GAR dans les entités de l'Etat.

L'élaboration de cette politique a été favorisée par la contribution des acteurs de tous les Ministères et Institutions à travers les ateliers de réflexion, des séances de concertation et de validation d'outils.

Ces activités ont consisté à :

- faire le point diagnostic de l'expérimentation de la GAR dans les Ministères pilotes les 17 et 18 décembre 2007 ;
- définir les rôles de cinq (05) ministères chargés d'accompagner les structures sectorielles dans la mise en œuvre de la GAR les 1er et 02 septembre 2008 ;

- internaliser les outils fondamentaux de la GAR les 16 et 17 février 2009 ;
- définir les principes fondamentaux de la GAR le 20 novembre 2009 ;
- valider l'avant-projet de décret portant institutionnalisation de la Gestion Axée sur les Résultats dans l'Administration publique béninoise 09 août 2012.

Ces différentes actions ont permis d'identifier les avantages de la mise en œuvre de la GAR, de relever quelques difficultés à surmonter et les innovations devant faciliter la mise en œuvre efficace et cohérente de la GAR dans les structures de l'Etat béninois.

Les Etats Généraux de la Fonction Publique et de la Modernisation Administrative de décembre 1994 ont établi un bilan diagnostique du secteur public tenant entre autres à :

- la non définition claire des objectifs et missions des entités et aux agents de l'Etat ;
- la lourdeur des procédures ;
- la faible productivité ;
- l'absence de critères d'évaluation des résultats et des performances ;
- la culture administrative actuelle fondée sur le « patronage » et non sur le mérite;
- l'organisation de l'Administration publique présente de nombreuses lacunes qui sont autant de sources de gaspillage et de contre-performance ;

Les Etats Généraux en ont conclu que, sur ces bases fragiles et instables, l'appareil étatique ne peut être en mesure d'assumer correctement ses missions fondamentales de développement économique.

Ce diagnostic établi depuis plus de 15 ans est encore à bien des égards, d'actualité. C'est pourquoi, il est plus que jamais urgent d'attaquer le mal à la racine.

Quelles sont les racines du problème ?

Bien qu'il ne soit pas aisé d'obtenir un consensus sur l'identification du problème-racine, il est possible, en se référant à différents cadres conceptuels ou modèles d'analyse, d'identifier les cinq (5) causes prioritaires ci-après:

- **1^{ère} cause** : une insuffisance d'orientation client c'est-à-dire de pression en faveur d'une prise en compte prioritaire de l'intérêt général, de celui du citoyen/client/usager y compris des entreprises qui sont la source essentielle de création des richesses et donc des recettes de l'Etat ;

- **2^{ème} cause** : un sous-management notoire caractérisé, entre autre, par un encadrement qui n'exerce pas assez le leadership, l'orientation, la supervision et encore moins le contrôle et la sanction avec pour résultat une faible efficacité (faire les bonnes choses), une faible efficience (bien faire les choses), très peu de pertinence (faire ce qui doit être fait) beaucoup de gaspillages et pas d'obligation de résultats ni de reddition des comptes ;
- **3^{ème} cause** : une faible orientation stratégique, conséquence des deux insuffisances ci-dessus et qui s'exprime par le non alignement des structures, des processus, de l'allocation des ressources et des décisions sur les choix stratégiques, le manque d'anticipation, le gaspillage du temps et la lenteur administrative, le règne de l'improvisation, l'incohérence et le peu d'intégration des politiques, des programmes, des projets et des pratiques ;
- **4^{ème} cause** : une Administration d'activités, de procédures et de consommation de moyens là où on a besoin d'une Administration de résultat, de création de valeurs et de développement ;
- **5^{ème} cause** : une culture organisationnelle marquée par une forte politisation, une logique de prédateur et une absence notoire de transparence, d'imputabilité et de reddition des comptes

I- NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE

Sous l'impulsion des Partenaires Techniques et Financiers, le Bénin a adopté, à l'instar de certains pays africains, la Gestion Axée sur les Résultats en vue de rendre l'Administration publique moderne et performante. Il a, pour cette raison, institué une phase pilote de Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats dans cinq (05) ministères à titre expérimental sous la forme de budget-programme.

A l'origine, il s'est agi d'améliorer la gestion budgétaire avec l'élaboration des budgets-programmes (avec le soutien de la Banque Mondiale). L'objectif principal visé par cette réforme est d'instaurer un processus de passage progressif d'une gestion budgétaire basée sur les moyens à une gestion budgétaire axée sur les résultats et ce, à travers une plus grande responsabilisation des ministères dépensiers dans la préparation, l'exécution et le suivi-évaluation de leur budget-programme.

Les principales réformes qui ont marqué le parcours de l'Administration publique béninoise dans le processus de la GAR sont rappelées dans le tableau ci-après :

3.1 EVOLUTION ET ORGANISATION DE LA GAR AU BENIN

DATE/PERIODE	REFORME
1999-2000	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction du Public ExpenditureReformCredit (PERC) ou Crédit de Réforme des Dépenses Publiques avec l'appui de la Banque Mondiale ; - Adhésion du Bénin à la réforme de Gestion Axée sur les Résultats (GAR).
2001	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction du Public ExpenditureReformAjustmentCredit (PERAC) ou Crédit d'Ajustement pour la Réforme des Dépenses Publiques avec l'appui de la Banque Mondiale.
2002-2004	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) (budget-programme 2002-2004) ; - Signature d'un protocole d'engagement entre le Gouvernement du Bénin et la Banque Mondiale ; - Introduction du PRSC (PovertyReduction Support Credit) en 2004.
2005	<ul style="list-style-type: none"> - La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) confirmée comme approche de gestion dans la déclaration de Paris sur l'Aide au développement, le 02 mars 2005 ; - Approbation du Cadre de Réforme de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats (décret n°2005-789 du 29 décembre 2005).
2006	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation des Budgets-Programmes à tous les ministères (Novembre 2006).
2007-2010	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de réflexion sur la mise en œuvre de la GAR dans l'Administration publique béninoise les 17 et 18 décembre 2007 ; - Identification de cinq ministères devant accompagner les ministères sectoriels dans la mise en œuvre de la GAR, les 1er et 02 septembre 2008 ; - Internalisation de la mise en œuvre de la GAR au MRAI du 16 au 17 Février 2009 ; - Internalisation des principes fondamentaux de la GAR au niveau des Institutions et de l'Administration centrale le 20 Novembre 2009 ; - Généralisation des lettres de missions et contrats d'objectifs à tous les ministères et Institutions de la République en 2010 ; - Renforcement des capacités des acteurs des mairies des Départements de l'Atlantique et du Littoral et des Départements de l'Alibori et du Borgou en 2011 sur l'élaboration et l'exploitation des outils de planification, de responsabilisation, de gestion de temps et de suivi-évaluation.
Périodes ou dates	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification des missions de l'Etat en 2009 ; - adoption le répertoire des hauts Emplois Techniques - Adoption d'une structure type des ministères, prenant en compte les exigences de la GAR ; - Simplification des procédures en matière
2009 – 2012	Assainissement de la passation des marchés publics à travers la loi n° 2009-02 du 07 août 2001 portant code des marchés publics et ses décrets d'application
	Prise la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin
2012	Dotation des ministères d'une structure-type prenant en compte les exigences de la GAR le 03 juillet 2012

En marge de ces actions, le Bénin, à l'instar des autres pays du monde, a pris part et a donné son accord de principe au respect des décisions issues de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée le 02 mars 2005.

- reddition publique des comptes ou d'évaluation publique.

3.2 INSUFFISANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GAR AU BENIN

Le changement fondamental induit par la réforme budgétaire est de passer du budget classique de l'Etat aux budgets-programmes. L'expérience des budget-programmes a été

faite par cinq (05) ministères pilotes, notamment le Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT), le Ministère de la Santé Publique (MSP), le Ministère du Développement Rural (MDR), le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU).

L'évaluation à mi-parcours de cette phase pilote par les Partenaires Techniques et Financiers a révélé que le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), a pris l'ascendance sur les quatre (04) autres ministères dans le cadre de l'expérimentation de cette réforme. Cette expérience est étendue aujourd'hui à tous les ministères.

Malheureusement, l'exécution du budget programme n'est que théorique, car le Bénin n'exécute que le budget classique. Cet état de chose est dû au fait que la Loi Organique de la Loi de Finances n'est pas votée jusqu'à présent.

Quant à l'aspect efficacité opérationnelle qui met l'accent sur l'organisation interne des structures en vue de l'atteinte des résultats, il tend à être généralisé à toutes les structures de l'Etat. Cette organisation fait appel au management des ressources humaines et au partage de l'information pour un meilleur rendement qui justifie l'efficience des ressources financières mises à disposition.

De même, dans le domaine de l'Administration en général et de la Fonction Publique en particulier, des projets de textes sont en cours d'adoption pour accompagner les structures dans la mise en œuvre effective de la GAR au Bénin.

Enfin, des difficultés minent la bonne mise en œuvre de la GAR. Elles sont de trois ordres : organisationnel, fonctionnel (relation entre responsables) et structurel (conflits d'attributions ou de paternité).

Au plan organisationnel, l'Administration héritée par l'Etat béninois est une administration jouissant d'un système hiérarchique complexe qui ne facilite pas l'atteinte des résultats. Son mode de fonctionnement favorise la lenteur administrative.

Au niveau fonctionnel, le MRAI a défini, en 2008, les rôles des Directeurs de Cabinet et ceux des Secrétaires Généraux des Ministères. Mais, malheureusement, dans certains Ministères, la collaboration entre ces deux entités n'est pas du genre à faciliter l'atteinte des résultats.

Sur le plan structurel, les conflits d'attributions naissent entre ministères du fait de la scission ou regroupement des structures étatiques. Ainsi, certaines activités ne connaissent pas d'aboutissement, ou le cas échéant, sont menées par deux ou plusieurs structures.

4 DEFI MAJEUR POUR UNE GAR EFFICACE AU BENIN

Depuis les Etats Généraux de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, le défi pour le Bénin est de transformer son Administration en une Administration républicaine et performante.

Pour y parvenir, le Bénin s'est doté en 2000, d'un document de perspectives et de vision à long terme appelé Bénin 2025 Alafia dont l'ambition est de faire du Bénin, à l'horizon 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social.

De même, en 2006, le Chef de l'Etat s'est donné comme ambition de faire du Bénin, un pays émergent.

En somme, il s'agit de faire de notre Administration publique une Administration de développement qui livre des résultats conformes aux attentes des béninoises et des béninois exprimées à l'occasion de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990 pour l'enracinement de la démocratie et plus de liberté d'entreprendre.

Passer de la situation décrite dans le diagnostic ci-dessus à ces nobles ambitions est plus qu'un défi qui doit être relevé grâce à :

- une pensée disciplinée ;
- un langage discipliné ;
- une action disciplinée.

Avec tout cela érigé en habitudes, pratiques et institutions, nous pouvons transformer notre Administration et en faire la fondation pour un Bénin émergent.

Comme l'a su bien dire M. Scott PECK, M. D. « La discipline est l'arme absolue pour résoudre tous les problèmes de la vie. Sans discipline nous ne pouvons rien faire. Avec un peu de discipline nous pouvons résoudre seulement quelques problèmes. Avec une discipline totale nous pouvons résoudre tous les problèmes ».

Au regard du bilan établi sur la mise en œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats dans l'Administration publique béninoise à ce jour, la nécessité s'impose aujourd'hui d'adopter une stratégie visant à :

1. doter toutes les structures de l'Etat des moyens leur permettant de mettre en œuvre efficacement cette approche de gestion et ;
2. suivre et évaluer les réformes engagées en la matière en vue du bien-être économique et social.

5 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GAR AU BENIN

La Gestion Axée sur les Résultats est un outil intégrateur de toutes les réformes conduisant au développement. La présente stratégie est adoptée dans la perspective de répandre l'esprit, les principes, les normes et les bonnes pratiques de la GAR au sein de l'Administration publique béninoise et d'assurer une meilleure visibilité des réformes entreprises en la matière.

5.1 VISION DE LA STRATEGIE

A travers la mise en œuvre de la stratégie *de mise en œuvre de la GAR*, le Bénin renforcera son système de management pour le bien-être des citoyens et des usagers de l'Administration publique béninoise et pour assurer un développement harmonieux et durable.

5.2 OBJECTIFS ET AXES D'INTERVENTION DE LA GAR

a- Objectifs

La GAR a pour objectif général d'améliorer la performance de l'Administration. De façon spécifique, elle permettra au Gouvernement de :

- disposer d'un cadre consensuel de coordination des réformes engagées en matière de Gestion Axée sur les Résultats ;
- amener toutes les structures de l'Etat à fonctionner suivant les principes de la GAR ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des réformes en cours en matière de GAR.

b- Axes d'intervention

Au regard de l'ambition de faire de l'Administration publique béninoise, une Administration de développement, la présente stratégie sera mise en œuvre à travers **trois (03) axes d'intervention** permettant d'atteindre les objectifs définis ci-dessus :

A.I. 1 : Renforcement de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats ;

A.I.2 : Mise en œuvre des réformes tenant à la bonne gouvernance des ressources humaines ;

A.I.3 : Accélération de la réforme administration et institutionnelle ;

Ces différents axes sont déclinés en composantes pour faciliter leur mise en œuvre aux acteurs.

5.2 LES AXES D'INTERVENTION

COMPOSANTES DES AXES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
Renforcement de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats		
Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats	Evaluer le niveau de mise en œuvre ;	CT/CNDLP, SP/CNDLP, OCS
	Faire le plaidoyer en vue du vote de la LOLF ;	MEF
	Prendre les actes réglementaires d'application de la loi n° 2009 -02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin	MEF
	Prendre les actes réglementaires d'application de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2012 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin	MJLDH
Mise en œuvre des réformes tenant à la bonne gestion des ressources humaines		
Accélération des réformes relatives à la gestion des ressources humaines	Adopter la politique de rémunération des agents de l'Etat	MTFP
	Dynamiser les DRH dans la gestion des ressources humaines	MTFP
	Adopter et mettre en œuvre un plan national et quinquennal de recrutement des agents de l'Etat	MTFP
Accélération de la réforme administration et institutionnelle		
Organisation administrative suivant les exigences de la GAR	Généralisation de l'e-administration	MCTIC
	Appui à l'implantation de la GAR dans toutes les structures de l'Etat	MRAI

Ainsi, la mise en place de la gestion axée sur les résultats vise à mettre réellement l'Administration publique béninoise au service des clients/usagers, des citoyens, en lui permettant ou en l'obligeant à :

- être à l'écoute de ses clients, usagers, partenaires et citoyens par le recueil et l'analyse de leurs besoins et attentes ;
- concevoir et mettre en œuvre les politiques et programmes appropriés pour satisfaire ces besoins et attentes ;
- suivre, évaluer et rendre compte des résultats aux clients/usagers et citoyens ;
- capitaliser et améliorer ses résultats dans une perspective de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'économie ;
- accroître la transparence dans la gestion au niveau des actes et des décisions.

Pour y parvenir, l'Administration doit veiller à l'amélioration de sa capacité organisationnelle, notamment sa mission, sa culture organisationnelle, ses processus, ses structures, ses effectifs, ses compétences, ses outils et ses procédures.

Lorsque l'Administration publique béninoise aura fonctionné selon ce dessein, elle prétendra être orientée client et orientée développement.

5.3 ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT POUR RENDRE EFFICACE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GAR

Par rapport aux cinq principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, s'engage solennellement au nom du peuple sur chacun des principes, dont la gestion axée sur les résultats.

6. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE

6.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie est un outil de prise de décision qui présente les grandes orientations du Bénin en matière de Gestion, de coordination et les mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la GAR.

Il convient de définir le cadre institutionnel d'opérationnalisation de cette stratégie qui se décompose en organisation administrative et en organisation politique.

L'analyse des décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des ministères en charge du développement, des finances, de la fonction publique, de la décentralisation et de la réforme permet de confier la coordination de la mise en œuvre de la GAR au ministère en charge de la réforme.

Dans ce ministère, la Direction des Programmes de Réforme Institutionnelle est responsabilisée pour en assurer le secrétariat permanent.

De même, la Direction Générale des Politiques de Développement du ministère en charge du développement est responsabilisée pour organiser le suivi de la mise en œuvre de la GAR. L'évaluation de la stratégie est confiée à la Primature à travers le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques.

6.2 CADRE INSTITUTIONNEL DE SUIVI-EVALUATION

De façon générale, les activités de suivi de la mise en œuvre d'une stratégie ou d'une politique nationale comportent deux dimensions distinctes mais complémentaires : le suivi administratif de l'exécution des projets/programmes et le suivi technique du développement.

Le suivi administratif de la mise en œuvre de la présente stratégie consiste à s'assurer que les responsables des projets/programmes et actions y afférents, les exécutent selon un échéancier bien établi et qu'ils rendent compte selon des rapports et des indicateurs agréés.

Spécifiquement, il s'agit :

- i) du suivi de l'exécution des actions programmées dans les différents axes d'intervention par les ministères techniques ;

- ii) de la coordination des activités d'élaboration des rapports d'avancement et de révision des actions prioritaires et/ou de la stratégie;
- iii) de l'organisation des revues annuelles.

Quant au suivi technique du développement, il consiste à mesurer ce qui est atteint eu égard aux objectifs stratégiques et d'évaluer les effets de ce qui est fait. Spécifiquement, il s'agit de mesurer à l'aide d'étude et d'indicateurs précis les progrès dans la mise en œuvre de la présente stratégie et aussi d'évaluer l'impact des actions spécifiques sur les objectifs de développement.

De tout ce qui précède, il s'avère indispensable d'organiser périodiquement le compte rendu au Gouvernement de la mise de la GAR-BENIN 2013-2022. Ce compte rendu au Gouvernement est effectué par le Ministre chargé du Développement sur la base des rapports et autres données qu'il reçoit des autres ministères et institutions. Il convient donc de mettre en place un dispositif qui permet et facilite cette démarche de compte rendu.

DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

La Politique Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats est très important aujourd'hui autant pour le Bénin que pour ses Partenaires Techniques et Financiers. Il importe que la mise en œuvre de la GAR ne déçoivent pas les espoirs et permettent de répondre de façon satisfaisante aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide mais aussi aux ambitions légitimes du Bénin tourné vers l'émergence.

6.2..1- Dispositif institutionnel

Sur la base des orientations de développement du Bénin, axées sur la démarche participative et le partenariat public-privé et dans le cadre de la décentralisation, il est retenu un dispositif articulé autour de deux niveaux que sont le niveau stratégique et le niveau technique.

Le niveau stratégique est chargé de donner des orientations pour une mise en œuvre efficace de la GAR et de coordonner le dispositif global de mise en œuvre de cette politique au plan national.

Le niveau technique est chargé, quant à lui, de l'opérationnalisation des orientations retenues au niveau stratégique. Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la GAR comprend ainsi :

1. un Conseil d'Orientation ;
2. un Comité de Pilotage ;
3. un Comité de Suivi et d'Evaluation.

Le Conseil d'Orientation

Le Conseil d'Orientation est composé du Ministre en charge du développement et de la prospective, du Ministre en charge de l'Economie et des Finances, du Ministre en charge des TIC, du Ministre en charge du Travail et de la Fonction Publique, du Ministre en charge de la décentralisation, du Ministre en charge des relations avec les Institutions et du Ministre en charge de la réforme ou leurs représentants.

Le Conseil tient, par an, une session ordinaire, convoquée par le Ministre chargé de la Réforme Administrative et Institutionnelle, en l'occurrence en mai, pour passer en revue le niveau d'application des directives en matière de GAR et procéder, au besoin, au réajustement indispensable à la réussite de la stratégie.

Cette session permettra aux différentes administrations de prendre en compte d'éventuelles mesures nouvelles dans leur programmation budgétaire de l'année suivante.

Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées en cas d'urgence exprimée par l'un quelconque des membres du Conseil.

Il est aidé dans sa mission par un secrétariat permanent assuré par la Direction des Programmes de Réforme Institutionnelle du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle, en sa qualité de coordonnateur des réformes.

Le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage a pour mission de s'assurer de l'effectivité du suivi administratif et technique du dispositif et de la disponibilité des différents produits de suivi.

Il est composé de la Cellule de Coordination de l'Aide au Développement (CCAD), de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF), de la Direction Générale des Investissements et du Financement du Développement (DGIFD), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), de la Direction Générale du Budget (DGB), de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fond Européen de Développement (C/FED), du Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques (BEPP), de la Direction Générale du Suivi des Projets et Programmes (DGSP), de la Direction Générale de la Gouvernance Locale et de la Décentralisation (DGGLD), de la Direction des Organisation Internationales et de la Francophonie (DOIF), de l'Observatoire du Changement Social (OCS), de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), de la Direction de la Promotion de la Dynamique Sociale (DPDS), de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) et de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

La CCAD en assure le Secrétariat permanent et organise le fonctionnement du Comité par rapport aux tâches spécifiques ci-après :

- a) La coordination du suivi de la GAR-Bénin (suivi administratif) en rapport étroit avec les ministères sectoriels ;
- b) La coordination du suivi technique ;
- c) L'animation du processus participatif autour de la GAR-Bénin entre les parties prenantes notamment l'Administration et les Partenaires Techniques et Financiers ;
- d) La préparation des rapports annuels de suivi de l'ensemble de la GAR-Bénin.

Le Comité de Suivi et d'Evaluation

Au plan national, le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques assure le suivi technique de la stratégie en étroite collaboration avec le réseau des Organisations de la Société Civile engagé dans le contrôle citoyen des politiques publiques.

Au niveau sectoriel, le suivi des actions et programmes prioritaires de la GAR est de la responsabilité des ministères concernés, notamment les Cellules de Suivi-Evaluation et les

Services Statistiques des Directions de la Programmatons et de la Prospective (DPP). Ces dernières s'appuient sur des entités dénommées « points focaux » afin de faciliter la coordination du dispositif et la cohérence du système d'information sur l'aide au développement. Elles assurent aussi la collecte des informations utiles au suivi à des niveaux déconcentrés.

Au niveau déconcentré, le suivi de la mise en œuvre de la GAR est assuré par les Comités Départementaux de Suivi (CDS). Ils sont présidés par les Préfets des Départements et leur secrétariat est assuré par les Directeurs Départementaux de la Prospective et du Développement (DDPD).

Au niveau décentralisés, le suivi de la mise en œuvre de la GAR est de la responsabilité du Comité Communal de Suivi (CCS). Ce comité est présidé par le Maire sous la supervision des Comités départementaux de suivi.

Les CDS et les CCS se réunissent une fois par trimestre et les comptes rendus de leurs travaux, de même que le rapport trimestriel de mise en œuvre de la GAR en cohérence avec le Plan de Développement Communal (PDC), seront adressés au Préfet du Département pour prise en compte dans le rapport départemental.

La revue annuelle de la mise en œuvre de la GAR permettra d'examiner les progrès réalisés dans sa mise en œuvre en présence des membres du Conseil d'orientation et du comité de pilotage.